



Séance ordinaire de la Municipalité de Cloridorme tenue le 6 décembre 2021 à 19h30

Sous la présidence du Maire, Monsieur Pierre Martin

N° de résolution  
ou annotation

Sont présents :

M. Marcel Mainville  
Normand Poirier  
MMES : Nancy Cloutier  
Josée Boulay  
Michèle Fournier  
Josette Dupuis

Absents :

Aucun

Était également présente madame Diane Gregory, directrice générale.

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire, lequel est toujours en vigueur

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité se retrouve en zone verte et que les séances du conseil peuvent se tenir en présence des citoyens dans le respect des consignes sanitaires;

**EN CONSÉQUENCE, APRÈS DISCUSSION, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS QUE** la présente séance se tienne à la salle du Conseil de ville de Cloridorme dans le respect des consignes sanitaires, notamment la distanciation sociale, le lavage des mains et le port du masque.

## 2- Ouverture de la séance

Son honneur le maire, monsieur Pierre Martin constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

## 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

### Résolution # 249-12-21

Ordre du jour et adoption

**SUR LA PROPOSITION DE MADAME JOSÉE BOULAY, CONSEILLIÈRE, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** l'ordre du jour tel que présenté soit adopté.

### Ordre du jour

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Approbation des Procès-verbaux : 15 novembre 21
- 5- Correspondances : Lettre madame Sylvie Ouellette
- 6- Rapport du conseil et suivi des procès-verbaux : Aucun
- 7- Comptes payés :
- 8- Comptes à payer





## 9- Résolutions et règlements:

9.1 : Engagement aide pour déneigement

9.2 : Rémunération annuelle pompier et premiers répondants

N° de résolution  
ou annotation

9.3 : Adoption calendrier séance municipale 2022

9.4. Déneigement routes municipales

9.5. Fermeture écocentre

9.6 Avis motion et plan triennal 2021 à 2023

9.7. Cotisations ADMQ ET COMBEQ 2022

9.8. Frais utilisation motoneige

9.9. Programme aide à la voirie locale 31 776\$ par MTQ 2021 Rapport directrice

9.10 Dépenses incompressible pour la directrice générale

9.11 Règlement 2007-08 Délégation de pouvoir : ajout des noms des personnes autorisées à faire les dépenses pour 2022

9.12 Date de fermeture municipalité pour les fêtes de fin d'année

9.13 envois carte de Noël

9.14 voyage Mont-joli Maire Tourisme Gaspésie

9.15: Nomination Grande-Vallée comme municipalité mandataire Tacim

9.16 : Tacim budget et quote part Cloridorme

## Résolution #260-12-219- Résolutions et règlements:

9.1 : Résolution #250-12-21

**Engagement aide pour déneigement**

**ATTENDU QUE** nous avons besoin d'aide supplémentaire pour assurer le déneigement 24 heures sur 24 sur les routes de la municipalité`;

**ATTENDU QUE** nous devons assurer la sécurité routière sur nos chemins;

**ATTENDU QUE** Monsieur Serge Clavet occupait cet emploi l'hiver depuis plusieurs années et que les membres du conseil sont satisfaits de son travail durant les années passées`

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST DÉCIDÉ DE RÉENGAGER MONSIEUR CLAVET AU MÊME CONDITIONS SALARIALES QU'IL AVAIT L'AN DERNIER;**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Maire

Sec-Trésoriere



**9.2 : Résolution #251-12-21**

**Rémunération annuelle pompier et premiers répondants**

**ATTENDU QUE** nous avons une entente sur la rémunération annuelle des pompiers et premiers répondants;

**ATTENDU QUE** la municipalité verse les montants en décembre de chaque année`;

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR NORMAND POIRIER, CONSEILLIER, IL EST DÉCIDÉ DE PAYER LES POMPIERS SELON L'ENTENTE ET LES PREMIERS RÉPONDANTS AUSSI;**

Donc la directrice générale verra à émettre les chèques après la réunion avec Madame Michèle Fournier et Monsieur Normand Poirier visant à valider les montants payables pour chèques personnes en fonction de l'entente.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**9.3 Résolution #252-12-21**

**Adoption calendrier séance municipale 2022 et heure de réunion du conseil**

Calendrier des séances du conseil

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JOSETTE DUPUIS, CONSEILLÈRE ET RÉSOLU :**

**QUE** le calendrier ci-après adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022, qui se tiendront le **lundi** et qui débiteront à **19h00** :

- |                |               |
|----------------|---------------|
| • 10 janvier   | * 14 février  |
| • 14 mars      | * 11 avril    |
| • 9 mai        | * 13 juin     |
| • 11 juillet   | * 15 août     |
| • 12 septembre | * 10 octobre  |
| • 14 novembre  | * 12 décembre |

**QU'UN** avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire trésorière, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

  
-----  
Maire

  
-----  
Sec-Trésorière



**9.4 : Résolution #253-12-21 Déneigement routes municipales**

**Déneigement des routes municipales**

**SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE, IL EST RESOLU QUE LE CONSEIL AUTORISE CE QUI SUIT :**

Toutes les routes municipales ci-après énumérées dont l'entretien incombe à la municipalité seront déneigés l'hiver pour la circulation des véhicules automobiles.

- Route de la Montagne ; Route du Brûlé ; Route Huet ;
- Route Langlais ; Route du Quai ; Route de la Colonie ;
- Route Clavet ; Route Beaudoin ; Route Poirier ;
- Route Côté ; Route de la Pointe ; Route du Coteau ; route du Portage.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.5. : Résolution #254-12-21**  
**Fermeture écocentre**

**ATTENDU QUE** la neige est nos portes et que l'écocentre doit être nettoyer avant l'apparition de la neige ;

**SUR LA PROPOSITION DE MADAME MICHÈLE FOURNIER, CONSEILLER, IL EST DÉCIDÉ DE FERMER EN DATE D'AUJOURD'HUI L'ÉCOCENTRE JUSQU'AU PRINTEMPS PROCHAIN.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.6: Résolution #255-12-21**  
**AVIS PUBLIC ET PLAN TRIENNAL 2021 À 2023**

**SUR LA PROPOSITION DE MADAME NANCY CLOUTIER, IL EST PAR LA PRÉSENTE DEMANDER À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE D'ÉMETTRE UN AVIS PUBLIC POUR LE DÉPÔT DU PLAN TRIENNAL DE 2021 À 2023 À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE QUI AURA LIEU LE 20 DÉCEMBRE 2021 À 19H LORSQU'ELLE LE JUGERA OPPORTUN ET D'EN FAIRE LE DÉPÔT À LA MUNICIPALITÉ ET SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.7. : Résolution #256-12-21**  
**Cotisations ADMQ ET COMBEQ 2022**

**ATTENDU QUE** les employés municipaux doivent être protégés dans le cadre de leur emploi comme à chaque année;

**SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER, CONSEILLÈRE, IL EST PROPOSÉ de payer les cotisations à l'ADMQ pour Diane Gregory, directrice générale et à Léona Francoeur, adjointe et pour Monsieur Gaétan Baron les cotisations de la COMBEQ pour 2022.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Maire

Sec-Trésorière



**9.8. : Résolution #257-12-21**  
**Frais utilisation motoneige**

**CONSIDERANT QUE** l'inspecteur municipal doit se rendre au poste de chloration;

N° de résolution  
ou annotation

**Que** l'achat d'une motoneige serait plus dispendieux que la location d'une motoneige à raison de 15\$ par sortie ce qui inclut tous les frais reliés à son utilisation incluant l'essence à raison de 5 sorties par semaine.

**SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY, CONSEILLIÈRE, IL EST RÉSOLU :**

**Que** le conseil autorise la directrice générale à payer à madame Manon Coté la somme de quinze dollars par sortie avec la motoneige. Le nombre de sorties sera validé par l'inspecteur municipal, Monsieur Baron. Le paiement sera sur réception des dates de sorties.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**9.9. : Résolution #258-12-21**

**Programme aide à la voirie locale 31 776\$ par MTQ 2021 Rapport directrice :**

- Dossier : : 2021-03010-11-0078
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- Résolution numéro : 258-12-21

**ATTENDU QUE** la municipalité du canton de Cloridorme a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

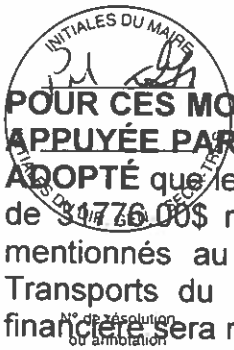
**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;



**POUR CÉS MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR MARCEL MAINVILLE, APPUYÉE PAR MADAME NANCY CLOUTIER, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU ET ADOPTÉ** que le conseil de Canton de Cloridorme approuve les dépenses d'un montant de \$1776,00\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

La municipalité autorise la directrice générale et greffière- trésorière à produire le rapport et à le transmettre au MTQ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.10: Résolution #259-12-21**

**Dépenses incompressibles pour la directrice générale**

**Attendu que** la directrice doit payer les comptes pour les dépenses incompressibles de la municipalité : tel que les déductions à la source provinciale et fédérale, les salaires des employés, l'assurance collectives, Hydro-Québec, les frais de téléphones et téléavertisseurs, les frais de banques, les emprunts, les autres frais de dépenses courantes;

**SUR LA PROPOSITION DE MADAME NANCY CLOUTIER, CONSEILLÈRE, IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER** la directrice générale d'effectuer ses paiements sans l'approbation au préalable des conseillers pour le bon fonctionnement de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.11 : Résolution #260-12-21**

**Règlement 2007-08 Délégation de pouvoir : ajout des noms des personnes autorisées à faire les dépenses pour 2022**

**ATTENDU QUE** nous voulons préciser de manière à clarifier les personnes ayant une délégation de pouvoir selon le règlement 2007-08 pour l'année 2022;

La délégation de pouvoir est consentie à la directrice générale Diane Gregory, à son adjointe Madame Léona Francoeur, au directeur des travaux publics Gaétan Baron et à son adjoint Sarto Fortin.

**SUR LA PROPOSITION DE MADAME MICHÈLE FOURNIER, CONSEILLÈRE, IL PRO PROPOSÉ D'ACCEPTER** le nom des personnes ci haut comme étant les personnes ayant une délégation de pouvoir.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.12 Résolution #261-12-21**

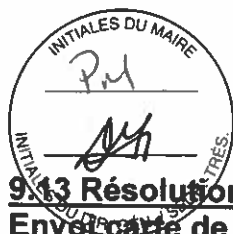
**Date de fermeture municipalité pour les fêtes de fin d'année**

**Sur la proposition de Madame Michèle Fournier, conseillère, il a été décidé** que la municipalité fermera ses bureaux pour le période des fêtes du 23 décembre à midi et ce jusqu'au 4 janvier 2022 inclusivement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sec. Trésorière



**9.13 Résolution #262-12-21**  
**Envoi carte de Noël**

**ATTENDU QUE** le maire et le conseil municipal désirent entrer en communication avec l'ensemble de la population pour le maire propose de faire l'achat de Cartes de Noel personnalisées afin de l'envoyé à l'ensemble de la population`;

**ATTENDU QUE** les frais de montage, les frais d'achat des cartes et l'envoi postal des cartes font aussi parties de la proposition pour un montant d'environ 646.00\$;

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR NORMAND POIRIER, CONSEILLER, IL EST DÉCIDÉ D'ACCEPTER** de procéder à l'envoi des cartes de Noel personnalisées à tous les citoyens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.14 Résolution #263-12-21**  
**Voyage Mont-joli Maire Tourisme Gaspésie**

**ATTENDU QUE** le maire à pour objectif de faire du développement touristique pour notre municipalité;

**ATTENDU QUE** nous pourrions bénéficier de subvention potentielle de touriste Québec;

**ATTENDU QUE** le maire prévoit déjà un voyage personnel jusqu'à Matane, et qu'il désire facturer seulement la portion de Matane à Mont-Joli;

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR NORMAND POIRIER, IL A ÉTÉ PROPOSÉ D'AUTORISER** le maire à effectuer le voyage et à facturer le déplacement entre Matane et mont-joli.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.15: Résolution #264-12-21**  
**Nomination Grande-Vallée comme municipalité mandataire Tacim**

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHÈLE FOURNIER, CONSEILLÈRE ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE** la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- **QUE** la municipalité de Cloridorme désigne la municipalité de Grande-Vallée à titre de mandataire pour ce qui est de l'encadrement et la gestion du Transport adapté et collectif et intégré des marées (TACIM) aux fins du ministère des Transports du Québec;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

  
-----  
Maire

  
-----  
Sec-Trésoriere





**9.16. Résolution #265-12-21**

**Tacim budget et quote part Cloridorme**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL MAINVILLE, CONSEILLER ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE** La présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- **QUE** la municipalité de Cloridorme confirme sa participation annuelle pour 2022 au niveau de la structure budgétaire du TACIM ;

Selon des prévisions représentent par secteur d'activité :

1. Transport adapté : 124 911 \$
  2. Transport collectif (RÉGIM) 122 930 \$
  3. Autres transports : 29 400 \$
- Pour un budget total de 277 241 \$

Que les contributions municipales au transport adapté pour l'année 2022, totalisent 14 941 \$ réparti comme suit :

- Grande-Vallée : 7 439 \$  
Sainte-Madeleine de la rivière Madeleine 1 935 \$  
Cloridorme : 4 370 \$  
Petite-Vallée : 1 197 \$

**APRÈS DISCUSSION, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL MINVILLE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres présents que les prévisions budgétaires pour Cloridorme pour 2022 de 4370\$ soient acceptés comme la quote part de Cloridorme et que la directrice générale effectue le paiement sur réception de la facture du TACIM.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. Note de la D.G. Aucun

11. Période de Questions : Monsieur Déry a posé une question au maire concernant les roulottes au Brûlé et ce dernier lui a indiqué que les réponses avaient déjà été fournis sur les sujets et par écrits.

12. Résolution # 266-12-21  
Clôture de la séance

**SUR LA PROPOSITION DE MADAME JOSÉE BOULAY, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la séance soit levée à 19.44

**Je, Pierre Martin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'Article 142 (2) du code municipal.**

Maire

Séc-Trésorière



Séance Extraordinaire de la Municipalité de Cloridorme  
tenue le 20 décembre 2021 à 19.00

Sous la présidence du Maire, Monsieur Pierre Martin

N° de résolution  
ou annotation

Sont présents : M. Marcel Mainville  
Normand Poirier  
MMES : Nancy Cloutier  
Josée Boulay

Absents : Michèle Fournier  
Josette Dupuis

Était également présente madame Diane Gregory, directrice générale.

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire, lequel est toujours en vigueur

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité se retrouve en zone verte et que les séances du conseil peuvent se tenir en présence des citoyens dans le respect des consignes sanitaires;

**EN CONSÉQUENCE, APRÈS DISCUSSION, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS QUE** la présente séance se tienne à la salle du Conseil de ville de Cloridorme dans le respect des consignes sanitaires, notamment la distanciation sociale, le lavage des mains et le port du masque.

## 2- Ouverture de la séance

Son honneur le maire, monsieur Pierre Martin constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

## 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

### Résolution # 267-12-21

#### Ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR MARCEL MAINVILLE, CONSEILLIER, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** l'ordre du jour tel que présenté soit adopté.

#### **Ordre du jour**

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Approbation des Procès-verbaux : Aucun
- 5- Correspondances : Aucun
- 6- Rapport du conseil et suivi des procès-verbaux : Aucun
- 7- Comptes payés : Aucun
- 8- Comptes à payer : Aucun



## 9- Résolutions et règlements:

9.1 :Plan triennal d'immobilisation 2021-2023

N° de résolution

10. Note de la D.G. Aucun

ou annotation

11. Clôture de la séance

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 9- RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

### 9.1 Résolution #268-12-21

#### Plan triennal d'immobilisation 2021 a 2023

Sur la proposition de Nancy Cloutier, conseillère et secondé par monsieur Normand Poirier que la plan triennal d'immobilisation ci-joint à l'annexe A soit adopté par le conseil municipal;

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

10. Note de la D.G. Aucun

11. Cloture de la séance

### Résolution #269-12-21

**SUR LA PROPOSITION DE MADAME JOSÉE BOULAY, IL EST RÉSOLU :**

**QUE LA SÉANCE SOIT LEVÉE À 19.12**

**Je, Pierre Martin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'Article 142 (2) du code municipal.**

Maire

Greffière Trésorière



N° de résolution  
ou annotation

